



perte d'un badge confier par mon employeur

Par **nathalie1245**, le **20/10/2012** à **10:46**

bonjour

depuis peu nous avons un nouveau directeur qui nous fait signer des papiers pour tout.le dernier en date dans un immeuble ou j intervient pour du ménage ils ont changé le fonctionnement de la porte d entrée avec des badges mon directeur m en a remis un et fait signé un papier sur lequel il est dit que si j le perd j suis tenu de changé tout l système ...et il s avère que je l ai égarer que faire et quelle sanction ?merci de me répondre car en plus nous n sommes pas en bon terme

Par **P.M.**, le **20/10/2012** à **11:59**

Bonjour,

L'employeur ne peut pas récupérer les frais que cela représente puisqu'il ne peut pas prétendre que c'est une faute lourde par une intention de votre part de nuire à l'entreprise et que s'il le faisait, ce serait une sanction pécuniaire interdite...

En revanche, il pourrait vous sanctionner en respectant la procédure disciplinaire...

Par **nathalie1245**, le **20/10/2012** à **18:58**

Les procedures diciplinaires c est a dire?merci

Par **P.M.**, le **21/10/2012** à **12:31**

Bonjour,

Je vous propose plus particulièrement le chapitre "Comment une sanction doit-elle être notifiée ?" de [ce dossier](#)...